

Rapport du conseil communal

4. Approuver un crédit d'engagement de fr. 820'000.00 à charge de la Commune pour la viabilisation du quartier Les Côtes
-

1. Introduction

Le coteau dit « les Côtes » est constitué actuellement de 4 parcelles en terrain à bâtir dont 3 anciennement propriété de l'hoirie David Charpiloz qui ont été rachetées l'an dernier par l'entreprise Huguelet génie civil de Tavannes. La dernière parcelle, à l'Est appartient à la commune mixte de Valbirse. Il y a lieu de viabiliser ce futur lotissement au centre du village de Bévilard.

2. Plan de quartier

Ce secteur a fait l'objet d'un plan de quartier édicté le 27.06.2013 et élaboré par le bureau ATB de Tramelan. Il oblige entre autre de constituer une zone de protection du temple et de respecter des prescriptions spécifiques en matière de construction afin de préserver la vue sur ce monument.

3. Projet de lotissement

Le nouveau quartier prévoit un remaniement de ces terrains à bâtir aboutissant à la constitution de 15 parcelles pour maisons familiales totalisant 11'519 m². La partie nord sera desservie par la rue Emile Villeneuve et par une nouvelle route communale d'une longueur de 145 mètres se terminant en impasse.

Un nouveau chemin piétonnier longera le mur d'enceinte du cimetière pour relier le Nord et le Sud de ce lotissement.

Quant aux parcelles Sud, leur accès sera assuré par la rue du Temple qui sera refaite, élargie et prolongée côté Est pour aboutir à une place de rebroussement.

Les nouvelles canalisations sont projetées en système séparatif bien que se déversant en aval dans une canalisation en système unitaire. Au vu de la capacité hydraulique limitée de cette dernière, les futurs propriétaires auront l'obligation de construire un système de rétention de leurs eaux pluviales.

4. Répartition des frais

La répartition des coûts de construction a fait l'objet d'une convention entre l'entreprise Huguelet et la commune de Valbirse, en fonction des ouvrages. Les collecteurs principaux d'eaux usées et les conduites de transport d'eau potable sont par exemple entièrement à charge de la commune. La route nord par contre sera entièrement financée par les propriétaires au titre des viabilisations de détail. Le coût total est estimé à fr. 1'507'500.00 dont fr. 820'000.00 seront à charge de la commune. C'est ce dernier montant qui est soumis à l'approbation du Conseil Général et non pas le montant total puisque l'entreprise Huguelet sera maître d'ouvrage de ce chantier.

La commune est propriétaire de deux parcelles dans le périmètre et elle devra encore assumer sa part aux frais de viabilisation (fr. 118'000.00). Cette dépense est de la compétence du conseil communal puisque le terrain fait partie du patrimoine financier et ce montant sera récupéré lors de la vente à des privés.

5. Calendrier

Le début des travaux est prévu en automne 2017. La commune de Valbirse profitera de ce délai pour refaire la partie aval de la rue des Côtes, au Sud du passage à niveau.

Ce tronçon de rue en mauvais état sera élargi et un trottoir semi-franchissable aménagé. Cette dernière dépense est de la compétence du conseil communal.

Le conseil communal recommande d'accepter ce crédit de fr. 820'000.00.

Bévilard, le 22 août 2017

Le Conseil communal



